

REGLEMENT RANDONNEE DES TERROIRS DE LIMOUX du 28 Juin 2026

La Randonnée des Terroirs est une activité à vélo qui comporte le triptyque : tourisme, sport-santé, culture, sans recherche de la plus grande vitesse.

La randonnée se déroule sur la route ou sur chemins gravel suivant l'option choisie, en partage avec les autres usagers, dans le plus strict respect du Code de la Route et des prescriptions en vigueur, sans priorité de passage, ni mise en place de signaleurs.

Le respect de l'environnement s'impose à tous les participants.

La randonnée cyclotouriste est soumise au régime de la déclaration préalable en préfecture.

Une assurance est obligatoire pour tous les participants licenciés ou non. Il est de la responsabilité des participants non-licenciés de ne pas se lancer dans des efforts dont ils ne seraient pas capables. Les licenciés doivent s'assurer qu'ils ne présentent pas de contre-indications à la pratique du vélo pendant plusieurs heures et en montée.

Une attestation d'assurance est jointe obligatoirement à la déclaration d'organisation adressée aux services préfectoraux.

Pour les moins de 18 ans, une autorisation parentale doit être fournie.

Les parcours proposés par l'organisateur ne présentent aucun danger spécifique et empruntent dans l'ensemble des voies à faible circulation automobile.

L'échelonnement des départs doit faciliter le flux des participants. Une fourchette horaire est prévue. Les participants s'engagent à les respecter, notamment pour les pratiquants sur les parcours longs pour lesquels une date limite de départ est fixée.

Tout participant devra se rendre au départ et retirer son dossard (et/ou bracelet de contrôle).

L'organisateur respectera la réglementation en vigueur pour le marquage sur la voie publique.

Le marquage étant limité il est attendu des participants qu'ils chargent la trace en format .gpx sur leurs compteurs. Des cartes seront disponibles au départ.

Le port du casque est **obligatoire pour tous**. Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter et d'exclure un participant qui ne porterait pas de casque.

La Randonnée des Terroirs s'associe avec un partenaire viticole (cette année Domaine Girard) étape de ravitaillement sur la deuxième partie du parcours. Du vin et de la bière seront mis à disposition ainsi qu'à l'arrivée. Les boissons alcoolisées ne peuvent être consommées par des mineurs. De la mesure est demandé aux participants. Les organisateurs se réservent le droit de retirer leur dossard aux participants qu'ils jugeraient inaptes à reprendre la route à vélo.

La responsabilité personnelle des participants demeure pleine et entière durant toute la randonnée. Par sécurité, les participants devront se manifester aux pointages (départ, ravitaillement, arrivée).

Il est demandé aux participants de respecter les pointages afin de gérer le signalement des personnes qui tarderaient à rejoindre l'arrivée. Un numéro de mobile est obligatoire pour une personne à joindre en cas d'urgence.

Aqui, sèm plan! - Là, on est bien!



CYCLO CLUB LIMOUX

Fondé en 1974

CycloClubLimoux@outlook.com

www.cyclo-club-limoux.fr

